

PROCEDURE POUR VOTRE DEMANDE DE DEPART A LA RETRAITE

Votre demande de départ à la retraite multi-régimes se déroule en trois étapes simultanées, à effectuer entre 12 et **7 mois** avant la date de départ souhaitée. Voici les détails de chaque étape :

Préalables

Vérifier et télécharger votre relevé de carrière

- Sur le site INFO RETRAITE pour l'ensemble de votre carrière multi-régimes
- Et sur le site ENSAP pour votre carrière en tant que fonctionnaire

En cas d'erreur sur votre relevé de carrière, vous devrez contacter les caisses concernées pour demander des rectifications avant de soumettre votre demande de départ à la retraite sur Info Retraite.

Pour la carrière publique, le site de référence est l'ENSAP, où vous devez vérifier les périodes qui pourraient ne pas encore apparaître sur Info Retraite.

Effectuer une simulation de retraite

- Sur INFO RETRAITE pour une simulation multi-régimes, incluant votre carrière dans la fonction publique.
- Sur l'ENSAP pour une simulation spécifique à votre carrière de fonctionnaire (retraite de base SRE, Service des Retraite de l'Etat)

Préparer les documents nécessaires

- Consultez la liste des justificatifs requis sur INFO RETRAITE

A noter :

- Par défaut, la date de votre départ est fixée au 1er jour du mois, sauf dispositions particulières (limite d'âge, carrière longue, maintien au-delà de la limite d'âge, etc.), nécessitant une instruction préalable auprès du **SRE** (Service des Retraites de l'État).

- Le délai d'instruction au niveau du SRE est actuellement de 6 mois, il est donc recommandé d'anticiper pour éviter tout retard dans le versement de votre pension.

- Les personnels contractuels ne sont concernés que par l'étape 1

Etape 1

Demande multi-régimes sur INFO-RETRAITE

La connexion sur le compte INFO RETRAITE doit impérativement se faire en passant par une authentification FranceConnect afin que le service de demande de départ soit accessible.

A l'issue de cette procédure, vous recevrez un mail vous invitant à déposer votre dossier de demande de départ auprès des Services des Retraites de l'Etat sur le site ENSAP (étape 2) si vous êtes titulaire.

En cochant le régime de fonctionnaire de l'état, vous recevrez à la suite de cette première étape un courriel qui vous permettra d'être dirigé vers le site de **ENSAP** pour compléter et finaliser votre demande de retraite Fonction Publique (Etape 2).

Etape 2

Demande sur le site ENSAP

Effectuez votre demande de départ à la retraite sur le site **ENSAP.**

La consultation de votre titre de pension sera également consultable sur le site de l'ENSAP à terme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

TOULOUSE INP

Etape 3

Demande auprès du SUMP (Service Universitaire Mutualisé des pension)

Remplissez le formulaire de demande de départ à la retraite du SUMP, disponible sur Mercure ou sur demande auprès de votre gestionnaire RH. Retournez-le par mail, complété et signé, à votre gestionnaire RH, accompagné de votre relevé de carrière téléchargé sur Info Retraite.

Suivi de votre dossier :

Après avoir soumis votre demande, vous pourrez suivre son avancement sur les sites INFO RETRAITE et ENSAP. Les différentes caisses de retraite pourront également vous contacter pour des informations ou documents complémentaires une fois votre demande finalisée.

Pour toute information complémentaire :

Référente retraite Toulouse INP : Chrystelle Métaireau

05 34 32 39 72

drh.retraite@toulouse-inp.fr

Màj 16/09/2025